Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 035-213503501-20260414-202604146-DE

COMMUNE DE VERGÉAL

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 14 mars 2026 à 20 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni salle polyvalente en séance publique sous la présidence URIEN Samuel, Maire
Etaient présents : URIEN Samuel, LOUIS isabelle, FESSELIER Rémi, MAIGNAN Christine, RETAILLEAU Anthony, RIVAL Véronique, GOERGEAULT Jean-François, GAUVIN Ludovic, TEMPLON Rémy, REUCHERON Jean-Marc, COURSIN Laurence, GOURMON Stéphanie, THÉBERT Ingrid, GODELOUP Natacha, BÉTIN Athur

Formant la majorité des membres en exercice.
Etaient excusés :
Etaient absents :
Date de convocation : 31/03/2026
Nombre de conseillers
en exercice : 15
présents :
votants :
Pouvoir :
M. Anthony RETAILLEAU a été désigné secrétaire.

2026-04-14-6 : Délégué(e)s organismes extérieurs

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Considérant qu'il convient de désigner les représentants de la commune au sein de différents organismes et structures partenaires,

Article 1 :
DÉCIDE de procéder à la désignation des délégués de la commune au sein des organismes extérieurs suivants :

Organisme / Instance	Titulaire (Nom – Prénom)	Suppléant (Nom – Prénom)
Syndicat d'urbanisme du pays de Vitré	Samuel URIEN	Anthony RETAILLEAU
SMICTOM Représente la commune au syndicat intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères	Rémy TEMPLON	Natacha GODELOUP
Réseau bibliothèque Arléane Interlocuteur près du réseau de Lecture Publique	Véronique RIVAL	non
CDG 35 Interlocuteur près du centre départemental de gestion (gestion du personnel)	Samuel URIEN	non
Correspondant Défense Interlocuteur près du Ministère de la Défense, sensibilisation des citoyens aux questions de défense	Samuel URIEN	non

Article 2 :
PRÉCISE que les délégués sont désignés pour la durée du mandat municipal en cours, sauf disposition contraire propre à l'organisme concerné.

Article 3 :
AUTORISE le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, valide à l'unanimité la liste des délégué (e)s ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire